PS-04

Guide de certification forestière

Objet

Le guide du propriétaire/gestionnaire, de l'entrepreneur et du transporteur vise à assurer que les participants à la certification forestière possèdent la documentation et les références nécessaires à une gestion adéquate de leur propriété forestière.

Portée

Cette section décrit le contenu du guide que le propriétaire/gestionnaire, l'entrepreneur et le transporteur participant à la certification forestière doit avoir en sa possession. Les modalités pour la distribution ainsi que pour la mise à jour du guide sont également discutées.

Description du contenu du guide

Les guides se veulent un outil auquel le propriétaire/gestionnaire, l'entrepreneur et le transporteur participant à la certification forestière peut se référer en tout temps.

Le *Guide de certification forestière* contient les éléments suivants :

- Présentation des principes de la certification forestière du FSC ®;
- Une introduction à FSC®
- Les politiques du SPBG
- une procédure à suivre en cas de situation d'urgence médicale ou environnementale;
- une procédure à suivre en cas de présence d'activités illicites sur sa propriété;
- les exigences et des références relatives à la santé et sécurité au travail en forêt;
- de l'information sur la gestion des matières dangereuses et résiduelles;
- des références relatives aux espèces menacées et vulnérables;
- des références relatives aux lois et règlements;
- Des références relatives au Plan d'aménagement forestier
- Une liste des numéros de téléphone utiles;

Distribution

Le *Guide de certification forestière* est fourni à tous participant à la certification forestière.

Lorsqu'une modification significative est apportée au guide du propriétaire/gestionnaire, de l'entrepreneur et du transporteur la nouvelle version doit être distribuée à tous les participants à la certification forestière dans un délai de trois mois après la mise à jour.

Mise à jour

Le guide du propriétaire/gestionnaire de l'entrepreneur et du transporteur fait l'objet d'une révision annuelle, telle que discutée dans la procédure *Audit interne.* Des ajouts, retraits ou modifications au contenu peuvent avoir lieu, selon les besoins jugés pertinents.

DOCUMENTS RÉFÉRÉS PAR CETTE PROCÉDURE :

GUIDE DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

AUDIT INTERNE

INTERVENANT INTERPELLÉ PAR CETTE PROCÉDURE :

RESPONSABLE À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE